



Syndicat des Douanes et de l'Immigration
Customs and Immigration Union

**ANALYSE DE LA FERMETURE ET DE LA RÉDUCTION
DES SERVICES DE CERTAINS POSTES FRONTALIERS
TERRESTRES, AUTRES POINTS D'ENTRÉE ET DE SERVICE AU
QUÉBEC, EN ONTARIO ET EN SASKATCHEWAN PRÉVUES
PAR L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA**

**ANALYSE DE LA RÉDUCTION D'AUTRES SERVICES PLANIFIÉE
PAR L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

1^{ER} NOVEMBRE 2010

FERMETURE PRÉVUE DE POINTS D'ENTRÉE FRONTALIERS TERRESTRES ET RÉDUCTION DES HEURES D'OUVERTURE AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET EN SASKATCHEWAN

1. Introduction

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a annoncé, comme élément de son Examen stratégique au Québec, qu'elle a l'intention de fermer deux (2) points d'entrée frontaliers terrestres, réduire les heures d'ouverture de trois (3) autres points d'entrée et fermer quatre (4) autres points de service intérieurs dans cette province. L'ASFC a aussi l'intention de fermer un point d'entrée frontalier terrestre en Saskatchewan de même qu'un autre point d'entrée intérieur et cinq (5) points de service intérieurs en Ontario. L'ASFC invoque la réduction des coûts comme raison expresse de ces mesures, bien qu'elle ne nous a pas encore précisé les montants précis des économies prévues. Au moment de rédiger le présent mémoire, l'ASFC a seulement indiqué que :

« Il est prévu que l'élimination de certains postes se fera principalement par attrition et le mouvement normal du personnel au sein de la fonction publique. »

Parmi les autres initiatives prévues par l'ASFC à la suite de son Examen stratégique et qui touchent directement les opérations et par le fait même la sécurité de la population canadienne, citons :

- Réduire la capacité locale de collecte de renseignements en centralisant les activités de ciblage
- Mettre fin à la participation du Canada à l'Initiative multinationale relative à la sécurité des conteneurs – ce qui signifie abandonner la seule capacité d'examen avant l'arrivée des conteneurs
- Abandonner le rôle de l'ASFC dans la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme en réaffectant les fonds consacrés à l'évaluation de l'efficacité à réduire la contrebande du tabac
- Mettre fin au financement consacré aux vols nolisés conjoints Canada/États-Unis pour les personnes jugées être une menace à la sécurité nationale, les criminels présentant un risque élevé ou les personnes expulsées peu coopératives – en réaffectant l'argent consacré à l'origine comme élément de l'initiative Sécurité publique et antiterrorisme (SPAT)

Toutes ces initiatives sont d'importantes questions de nature opérationnelle qui touchent directement la sécurité de la population canadienne. L'ASFC a fourni peu de détails expliquant les motifs des réductions prévues dans ses activités ou les conséquences de ces changements. C'est pourquoi nous exhortons le Comité à soulever directement ces questions avec l'ASFC, la GRC et le ministre de la Sécurité publique.

L'ASFC n'a pas non plus présenté de solutions de rechange d'autre nature à ces réductions directes de service entraînant les mêmes économies.

Les mesures relatives aux points d'entrée et points de service intérieurs prévues par l'ASFC vont réduire ou éliminer le service aux résidentes et résidents et aux entreprises des secteurs touchés du Québec, de l'Ontario et de la Saskatchewan. Tous les points d'entrée touchés au Québec et celui de la Saskatchewan sont contigus à des points d'entrée aux États-Unis et par conséquent, les mesures initiées par l'ASFC à cet égard, auront aussi des conséquences sur les intérêts des États-Unis. En outre, les mesures prises par la suite par les États-Unis de leur côté de la frontière relativement à ses fermetures prévues peuvent très bien avoir d'importantes conséquences sur la sécurité au Canada.

Comme ce mémoire le précisera, les réductions directes des services prévues par l'ASFC ont été faites unilatéralement, sans aucune forme de consultation avec les dirigeants municipaux, intervenants ou nous-mêmes, le syndicat représentant le personnel touché. Tout aussi inquiétant, sinon davantage, l'ASFC a négligé de consulter ou même de prévenir les autorités américaines de ses intentions avant d'en faire l'annonce.

Indéniablement, en réduisant une présence d'exécution de la loi des douanes et de l'immigration déjà faible à la frontière, ces mesures, si elles ne sont pas bloquées, pourraient augmenter les défauts d'arrêt aux douanes en direction du nord et autres entrées clandestines au Canada, réduisant ainsi la sécurité au pays et augmentant les coûts que doivent engager d'autres agences canadiennes pour composer avec les entrées illégales croissantes au pays.

Comme il avait été mentionné, ces fermetures et réductions de niveau de service prévues diminueront le service pour la population et les entreprises locales, modifiant dans bien des cas le mode de vie historique de la population touchée. Avec ces mesures viennent aussi toutes les implications économiques négatives dans divers secteurs, notamment la diminution du tourisme, de la valeur immobilière, la diminution du commerce local et les répercussions négatives sur d'autres investissements locaux. Les conséquences économiques locales et régionales possiblement dévastatrices jumelées aux pertes d'emploi directes et collatérales au profit d'économies marginales pour l'ASFC sont déconcertantes.

La centralisation des services de « ciblage » du renseignement éliminera aussi la connaissance locale essentielle reconnue comme pierre angulaire de l'exécution efficace fondée sur le renseignement dans ce secteur critique d'exécution de la loi.

L'intention de l'ASFC d'abandonner son rôle de lutte contre la contrebande du tabac au moyen de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, de cesser d'avoir en poste dans d'autres pays des agentes et agents de contrôle de la sécurité en tant qu'élément de l'Initiative multinationale relative à la sécurité des conteneurs, et son intention d'abandonner les renvois conjoints par le Canada et les États-Unis des personnes jugées une menace à la sécurité nationale semblent contredire l'attention du Canada axée sur la coopération et la coordination internationales. Chacun de ces changements prévus soulève des questions graves sur leurs conséquences qui sont demeurées sans réponse.

Nous comptons le démontrer par ce mémoire et offrir plusieurs autres moyens de réduire les coûts et de réaffecter les ressources qui, s'ils sont mis en oeuvre, maintiendraient la prestation des services tout en créant des économies exponentiellement plus grandes.

2. Points d'entrée frontaliers terrestres touchés

Selon des documents de l'ASFC, voici les points d'entrée que l'Agence prévoit fermer :

Franklin Centre (Québec)

- Sud-ouest du Québec sur la frontière de l'État de New York
- Point d'entrée contigu des États-Unis : Churubusco, New York, au milieu d'un projet d'expansion de plusieurs millions de dollars déjà en marche avant ces annonces.
- Pendant les mois d'été, ouvert de 8 h à minuit, compte six (6) agentes et agents de première ligne de l'ASFC.
- Pendant les mois d'hiver, ouvert de 8 h à 16 h, compte trois (3) agentes et agents de première ligne de l'ASFC.
- Selon l'ASFC, la fermeture prévue représente une économie de quatre virgule cinq (4,5) agentes et agents de première ligne sur une base annuelle.
- Estimation des économies maximales : **500 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme et 50 k\$/année pour l'entretien de l'infrastructure d'un immeuble genre bungalow moyen appartenant à l'État.

Jameson's Line (Québec)

- Sud-ouest du Québec sur la frontière de l'État de New York
- Point d'entrée contigu des États-Unis : Jameson Line (North Burke)
- Point d'entrée ouvert toute l'année de 8 h à 16 h, compte trois (3) agentes et agents de première ligne de l'ASFC.
- Selon l'ASFC, la fermeture proposée représente une économie de trois (3) agentes et agents de première ligne par année.
- Estimation des économies maximales : **350 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme et 50 k\$/année pour l'entretien de l'infrastructure d'un immeuble genre bungalow moyen appartenant à l'État.

Big Beaver (Saskatchewan)

- Centre de la Saskatchewan sur la frontière du Montana
- Point d'entrée contigu des États-Unis : Whitetail (Montana) qui est aussi au milieu d'un projet d'expansion de plusieurs millions de dollars déjà bien avancé avant ces annonces.
- Point d'entrée ouvert neuf (9) heures par jour toute l'année, sauf du 1^{er} juin au 15 septembre, lorsqu'il est ouvert 13 heures par jour; compte deux (2) agentes et agents de première ligne de l'ASFC, bien qu'il devrait déjà y avoir jumelage du personnel.
- Selon l'ASFC, la fermeture prévue représente une économie équivalente à trois (3) ou trois et demi (3,5) agentes et agents de première ligne par année.
- Estimation des économies maximales : **450 k\$/année** soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme, les heures additionnelles d'exploitation pendant trois mois et demi et 50 k\$/année pour l'entretien de l'infrastructure d'un immeuble genre bungalow moyen appartenant à l'État.

Selon des documents de l'ASFC, voici les points d'entrée frontaliers terrestres où l'Agence prévoit réduire les heures d'ouverture :

Morses Lines (Québec)

- Centre du Québec sur la frontière du Vermont (Route 235)
- Point d'entrée contigu des États-Unis : Morse's Line (Vermont)
- Point d'entrée ouvert toute l'année de 8 h à minuit; compte six (6) agentes et agents de première ligne de l'ASFC.
- Heures d'ouverture réduites prévues : 8 h à 16, compte trois (3) agentes et agents.
- Selon l'ASFC, la réduction prévue des heures d'ouverture représente une économie de trois (3) agentes et agents de première ligne
- Estimation des économies maximales : **300 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme. Comme le bureau frontalier demeurerait ouvert, on n'a pas tenu compte d'économies sur le plan de l'infrastructure dans l'estimation des économies.

East Pinnacle (Québec)

- Centre du Québec sur la frontière du Vermont
- Point d'entrée contigu des États-Unis : Pinnacle (Richford) (Vermont) ouvert 24 heures par jour
- Point d'entrée ouvert toute l'année de 8 h à minuit, compte six (6) agentes et agents de première ligne de l'ASFC.
- Heures d'ouverture réduites prévues : 8 h à 16, compte trois (3) agentes et agents.
- Selon l'ASFC, la réduction prévue des heures d'ouverture représente une économie de trois (3) agentes et agents de première ligne sur une base annuelle
- Estimation des économies maximales : **300 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme. Comme le bureau frontalier demeurerait ouvert, on n'a pas tenu compte d'économies sur le plan de l'infrastructure dans l'estimation des économies.

Glen Sutton (Québec)

- Centre du Québec sur la frontière du Vermont
- Point d'entrée contigu des États-Unis : East Richford (Vermont) ouvert 24 heures par jour
- Point d'entrée ouvert toute l'année, 24 heures par jour, compte neuf (9) agentes et agents de première ligne de l'ASFC.
- Heures réduites d'ouverture prévues : 8 h à 16, compte trois (3) agentes et agents.
- Selon l'ASFC, la réduction prévue des heures d'ouverture représente une économie de six (6) agentes et agents de première ligne.
- Estimation des économies maximales : **600 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme. Comme le bureau frontalier demeurerait ouvert, on n'a pas tenu compte d'économies sur le plan de l'infrastructure dans l'estimation des économies.

Selon des documents de l'ASFC et l'information recueillie, voici les bureaux des douanes intérieurs que l'Agence prévoit fermer :

Drummondville (Québec)

- Poste intérieur commercial, Partie centrale nord du Québec
- Point de service ouvert toute l'année de 8 h 30 à 16 h 30, cinq (5) jours par semaine, compte un (1) agent ou une agente de première ligne de l'ASFC, bien qu'il devrait déjà y avoir jumelage du personnel.
- Selon l'ASFC, la fermeture prévue représente une économie de deux (2) agentes et agents de première ligne.
- Estimation des économies maximales : **230 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme et 30 k\$/année pour l'infrastructure étant donné que l'ASFC est locataire d'un bureau relativement petit.

Granby (Québec)

- Poste intérieur commercial, Partie centrale nord du Québec
- Point de service ouvert toute l'année de 8 h 30 à 16 h 30, cinq (5) jours par semaine, compte un (1) agent ou une agente de première ligne de l'ASFC et un commis à l'administration bien qu'il devrait déjà y avoir jumelage du personnel éliminant par le fait même le poste de commis à l'administration..
- Selon l'ASFC, la fermeture prévue représente une économie de deux (2) agentes et agents de première ligne.
- Le bureau offre actuellement le service de dédouanement pour les aéronefs atterrissant à l'aéroport de Bromont.
- Estimation des économies maximales : **230 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme et 30 k\$/année pour l'infrastructure étant donné que l'ASFC est locataire d'un bureau relativement petit.

Selon des documents de l'ASFC et l'information recueillie, voici les points d'entrée intérieurs où l'Agence prévoit réduire les heures d'ouverture ou fermer :

Kenora (Ontario)

- Bureau intérieur, nord-ouest de l'Ontario
- Point d'entrée maritime et aérien ouvert toute l'année de 8 h à 16 h la moitié de l'année et 12 heures par jour de 8 h à 20 h de mai à octobre, compte à l'heure actuelle un (1) agent ou une agente de première ligne de l'ASFC avec relève d'autres bureaux bien qu'il devrait y avoir jumelage du personnel.
- Selon l'ASFC, la fermeture prévue représente une économie de trois (3) agentes et agents de première ligne.
- Le bureau offre actuellement le service de dédouanement à l'aéroport de Kenora et au quai de la ville de Kenora.
- L'ASFC a qualifié de « *encore à déterminer* » ses intentions définitives pour Kenora.

- Estimation des économies maximales : **380 k\$/année**, soit 100 k\$/année par agente et agent, ce qui comprend le salaire, les heures supplémentaires, la pension, les avantages sociaux, la formation, les outils et l'uniforme; les quatre (4) heures additionnelles d'ouverture la moitié de l'année et 30 k\$/année pour l'infrastructure étant donné que l'ASFC est locataire d'un bureau relativement petit.

Autres bureaux de l'ASFC touchés

L'ASFC a aussi annoncé son intention de fermer sept (7) autres bureaux intérieurs commerciaux de traitement des douanes forçant ainsi le transfert des volumes commerciaux touchés à d'autres points de service des douanes.

- Brampton (Ontario) (Secteur du Grand Toronto – transfert proposé à Pearson)
- Bureau de l'observation des programmes commerciaux de Fort Érié (Ontario) (Secteur du Grand Toronto – transfert proposé au Peace Bridge de Fort Érié)
- Kingston (Ontario) (transfert à déterminer)
- Peterborough (Ontario) (transfert à déterminer)
- Ottawa (Ontario) Salle des comptoirs des douanes (transfert proposé au bureau du fret de l'Aéroport international d'Ottawa)
- Côte-de-Liesse (Québec) (transfert proposé au bureau du fret de l'Aéroport international Trudeau)
- Port-Cartier (Québec) (transfert à déterminer)

Il est important de noter de fait que de telles mesures, dans bien des cas, enlèveraient une présence d'exécution de la loi des douanes et de l'immigration déjà extrêmement faible dans certaines parties (souvent rurales) du pays, réduisant par le fait même la capacité de l'Agence d'examiner efficacement les intérêts commerciaux et périphériques tels les vols aériens CanPass à l'arrivée.

Les économies possibles dans ces cas sont difficiles à déterminer compte tenu des nombreux détails qui demeurent « *encore à déterminer* » par l'ASFC.

3. Questions de coûts aux points d'entrée et points de service

- Selon les informations qu'il a en main et les constatations qui précèdent, le SDI évalue à **3,34 M\$** les économies maximales possibles pour la réduction des services.
- La majeure partie de ces économies proviennent vraisemblablement de la possibilité d'économies au chapitre de la réduction des heures supplémentaires, de la réduction de l'embauche et du déchargement des responsabilités financières à d'autres agences ou ministères.
- Théoriquement, l'élimination de 30 postes d'agentes ou agents et d'un (1) poste de commis devrait générer des économies d'environ 3 M\$ au chapitre de la masse salariale fondée sur une analyse de la rémunération totale. Toutefois, même ces chiffres sont suspects étant donné que les communications mêmes de l'ASFC laissent croire que les agentes et agents seront déplacés à des postes vacants lorsque cela est nécessaire, ce qui réduirait certains coûts au chapitre des heures supplémentaires et/ou de l'embauche; toutefois, cette situation serait compensée par les obligations contractuelles

relatives au réaménagement de l'effectif qui comprennent le recyclage, le déplacement et autres frais de réinstallation.

- Il y a aussi lieu de noter que la construction d'un nouveau bureau frontalier terrestre à Big Beaver en Saskatchewan devait commencer le 1^{er} avril 2011. Par conséquent, tout l'argent associé, entre autres, à l'aménagement, l'arpentage, l'appel d'offres, la passation de contrat, serait perdu, puisque cet argent a déjà été dépensé par l'ASFC.

4. Conséquences prévues – préoccupations en matière de sécurité

(i) Relation Canada-US en matière de sécurité à la frontière

L'intention unilatérale de l'ASFC de fermer des points d'entrée et de réduire sa présence à d'autres endroits est diamétralement opposée à l'approche de collaboration de longue date entre le Canada et les États-Unis au sujet de la sécurité à la frontière qui jusqu'à présent avait été particulièrement soulignée depuis 2006. L'approche utilisée semble aussi miner les initiatives conjointes de sécurité à la frontière reflétée dans l'Accord « Shiprider » ainsi qu'à miner particulièrement l'étude conjointe sur la sécurité à la frontière annoncée tout récemment par le ministre de la Sécurité publique (en juin 2010).

À juste titre, les représentants des États-Unis ont réagi à cette initiative unilatérale de l'ASFC en ne mâchant pas les mots, laissant entendre qu'elle enfreint l'Accord sur la frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis de 2002.

« La négligence du gouvernement canadien de coordonner avec le gouvernement des États-Unis est tout simplement ahurissante... On ne peut ainsi gérer une frontière. C'est inacceptable. Espérons que nos amis canadiens reviendront sur leur décision. » [traduction]

Gerry Douglas, président de la Chambre de commerce, Plattsburgh-North Country
Press-Republican, le 22 août 2010

«Évidemment, nous espérons que le Canada reviendra sur sa décision. » [traduction]

Député au Congrès des États-Unis Bill Owens (D-Plattsburgh)
Press-Republican, le 22 août 2010

À ce que nous sachions, l'ASFC n'a pas encore révisé ses décisions.

La proposition de l'ASFC de se retirer de l'Initiative multinationale relative à la sécurité des conteneurs est un abandon troublant de la stratégie conjointe acceptée de « repousser » nos frontières pour identifier proactivement les facteurs de risques avant qu'ils n'arrivent en Amérique du Nord. Nous exhortons le Comité à déterminer si cette décision a été prise en consultation avec nos partenaires de la sécurité des États-Unis et quelles conséquences pourraient en découler.

De la même façon, nous exhortons le Comité à explorer le motif et les conséquences de la décision prise par l'ASFC de mettre fin à sa participation à l'initiative de lutte contre la contrebande de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, étant donné que la GRC – continue d'identifier la contrebande du tabac comme problème très persistant.

Le motif fourni par l'ASFC pour mettre fin aux vols nolisés conjoints avec les États-Unis pour le renvoi de déportés jugés une menace à la sécurité nationale fait partie des « *changements en matière de politique et de législation* ». Nous exhortons le Comité à déterminer précisément

quels étaient ces prétendus changements et si cette intervention de l'ASFC est requise ou même recommandée.

(ii) Possibilité accrue de défauts d'arrêt à la frontière et autres entrées clandestines

L'ASFC a littéralement l'intention de retirer des points d'entrée frontaliers terrestres déjà existants de routes qui semblaient et semblent continuer d'être des routes transfrontalières bien qu'elles ne soient qu'en sens unique. Cela multiplie la possibilité de défauts d'arrêt à la frontière et autres entrées clandestines qui, en raison de la présence des États-Unis, se traduira présumément par une notification de ce fait aux autorités canadiennes. Retirer la présence à la frontière déjà très faible des douanes et de l'immigration dans ce contexte du refus persistant par l'ASFC de participer à des mécanismes d'interdiction mobiles entre les points d'entrées frontaliers terrestres signifie que ces menaces seront ignorées ou passées à la GRC, augmentant de ce fait leurs propres coûts.

Il n'est pas non plus déraisonnable de s'attendre à ce qu'une présence d'exécution de la loi des douanes et de l'immigration déjà extrêmement faible et la diminution de l'examen à la frontière résultent vraisemblablement en une hausse de la contrebande de fusils, de drogues et de personnes au Canada, qui auront toutes une incidence profondément nuisible sur notre sécurité et la sécurité nationale. Cela est particulièrement vrai pour les résidentes et résidents du Québec où se trouve la majorité des passages frontaliers touchés.

Il est aussi extrêmement important de noter que le récent rapport (2009) sur l'Évaluation des menaces des équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) Canada-États-Unis de la GRC sur les questions de sécurité à la frontière a révélé, selon ce qui est rapporté, une augmentation alarmante depuis 2007 d'activités de contrebande en direction du nord entre les points d'entrée frontaliers terrestres. Le rapport établit spécifiquement une augmentation spectaculaire de l'entrée clandestine au Canada de personnes en direction du nord, qui, pour la première fois depuis 2007 est supérieure à de telles activités en direction du sud vers les États-Unis. (Voir Annexe « A ».)

En outre, ce rapport identifie le Québec comme l'endroit où le problème de passage de clandestins est particulièrement aigu, la raison principale étant la vulnérabilité inhérente dans les routes non surveillées déjà très nombreuses dans la province.

Incroyablement, la proposition de l'ASFC *augmentera* en réalité le nombre de routes sans surveillance, ce qui laisse croire que la GRC n'a pas non plus été consultée comme elle aurait dû l'être avant l'annonce de ces décisions.

En outre, ces actions contredisent directement l'engagement pris récemment par le gouvernement de combattre le passage de clandestins comme l'ont démontré les modifications législatives proposées dans le projet de loi C-49 qui a récemment été déposé au Parlement. Enfin, il devrait être souligné que l'augmentation de routes non surveillées vient exacerber la vulnérabilité du Canada sur le plan de la sécurité parce que l'ASFC continue de résister à participer au projet pilote de patrouille frontalière conjointe fondée sur le renseignement entre les points d'entrée frontaliers terrestres. Ces propositions vont littéralement empirer considérablement une très mauvaise situation.

(iii) Aéroport de Bromont

La fermeture du bureau intérieur de Granby peut avoir des ramifications pour le dédouanement de vols internationaux, y compris le programme CanPass Air déjà vulnérable. À moins que l'ASFC ne prévoie simplement éliminer une telle préautorisation à l'aéroport de Bromont, cette fermeture entraînera nécessairement des coûts ailleurs.

Nous exhortons le Comité à confirmer que les plans de l'ASFC concernant la fermeture du bureau de Granby *n'entraîneront pas* la diminution ou l'élimination de l'examen des voyageurs internationaux à cet aéroport en vertu de programmes déjà existants. Une telle conséquence serait une déficience énorme et inacceptable de la sécurité.

Si l'on n'entrevoit pas d'autres capacités d'examen du Programme CanPass Air pour entreprises, la seule autre option serait d'éliminer Bromont comme aéroport désigné pour recevoir des vols internationaux, ce qui aurait des répercussions économiques négatives pour la localité et la région.

(iv) Centralisation de la capacité de ciblage fondé sur le renseignement

L'ASFC a annoncé son intention de centraliser ses postes de ciblage fondé sur le renseignement. Bien que le but soit de créer une plus grande concentration du personnel, il privera l'Agence et la population canadienne qu'elle dessert de l'avantage indéniable découlant de la présence locale qui tire profit des connaissances et des contacts locaux. Cette combinaison de connaissance locale et de l'accès au renseignement et à l'information systémique et inter agence en temps réel est rendue possible grâce à la communication moderne, et pourtant, en raison de l'Examen stratégique, l'ASFC privera littéralement ses opérations fondées sur le renseignement dans tout le pays de l'information obtenue en première ligne.

Les unités de ciblage locales connaissent les importateurs et les transporteurs qui évoluent dans leurs régions respectives, ce qui leur donne un avantage inestimable lorsque vient le moment de cerner des anomalies. La centralisation de cette fonction éliminera cet avantage malgré le fait que les unités de ciblage local affichent un bien meilleur bilan que leurs homologues centralisés. En outre, les communications et les rapports entre les agentes et agents de première ligne de l'ASFC et les unités de ciblage locales sont cruciales de même que leur présence sur les lieux au besoin et souvent tout au long d'une inspection, particulièrement dans un environnement maritime. Cela serait aussi éliminé dans une approche centralisée, tout comme le bassin local de renseignements bâti dans les régions au fil des décennies.

Le SDI a soulevé ces questions auprès de l'ASFC en juillet 2010, sans obtenir de réponses.

5. Solutions de rechange rentables

La dégradation des services et de la sécurité proposée par l'ASFC est justifiée exclusivement par des motifs économiques. En conséquence, il est approprié de chercher d'autres solutions rentables qui n'entraîneront pas de conséquences négatives sur la prestation des services que comportent les propositions actuelles. Il existe plusieurs solutions de rechange rentables dignes de retenir l'attention.

(i) Formation sur les armes à feu et nouvelle attestation

Les pratiques de l'ASFC jugées à l'encontre d'une formation efficace sur les armes courtes et les coûts inutilement élevés engagés au cours du processus d'armement et de l'attestation ont été à maintes reprises le sujet de préoccupations. L'insistance de l'ASFC (venant de la GRC) sur l'attestation du tir à 25 mètres de ses agentes et agents malgré d'innombrables recommandations contraires venant d'experts est au cœur de cette situation fâcheuse. À ce que l'on sache, aucun autre service de police en Amérique du Nord ne se sert d'une telle norme. À cause du nombre très limité de champs de tir accessibles et à cause de cette dépendance à la GRC qui semble systémique, l'ASFC a seulement pu trouver deux (2) champs de tir de la GRC, l'un à Chilliwack, en C.-B. et l'autre à Ottawa, en Ontario, pour organiser des séances de tir (un troisième champ de tir à l'Î.-P.-É. a récemment été ajouté à liste). L'ASFC insiste pour que la formation, la pratique et la nouvelle attestation n'aient lieu qu'à ces endroits.

Nous avons obtenu l'opinion d'instructeur en arme à feu qui confirme que les pratiques actuelles ne sont pas nécessaires et entraînent des dépenses substantielles injustifiées. Les personnes se déplacent littéralement à Ottawa par avion venant par exemple du Manitoba pour une session de pratique de deux heures entraînant par le fait même des coûts exorbitants de déplacement, d'hébergement, et d'heures supplémentaires de poste de remplacement. Les préoccupations relatives à cette perte flagrante de ressources financières très limitées ont été soulignées à maintes reprises aux représentantes et représentants de l'Agence, qui, jusqu'à présent, ont fait la sourde oreille.

Il est difficile de déterminer les économies possibles, mais nous croyons qu'il s'agirait à tout le moins **2 M\$/année** et ces économies ne peuvent que s'accroître à mesure que d'autres agents et agentes continuent d'être armés.

(ii) Déploiement de surintendants

En réaction aux initiatives d'armement, et pour mettre fin aux situations où les agentes et agents travaillent seuls, l'ASFC, en se servant d'une logique à tout le moins discutable, a jugé qu'elle devait consacrer de grandes portions des fonds consacrés à ces initiatives à augmenter le personnel de premier niveau hiérarchique en région. La mise en oeuvre de ces deux (2) initiatives étant bien avancée et se déroulant sans augmentation d'incidents ou de fonctions susceptibles d'appuyer ou de justifier ces augmentations des niveaux de supervision, les économies sont par conséquent plus que possibles.

Aussi pertinent et digne de mention est le fait que les superviseurs de première ligne n'aiment pas travailler les quarts de minuit et en conséquence ne travaillent pratiquement jamais de tels quarts, préférant toucher une « *indemnité de disponibilité* » lorsqu'ils travaillent de tels quarts. Cela confirme en soi que l'augmentation des superviseurs de première ligne était injustifiée. Ainsi, les réaffectations et les économies sont plus que possibles. Cette situation existe à l'échelle nationale et particulièrement au Québec.

Estimation des économies possibles (au Québec seulement) : **1 M\$ par année.**

(iii) Primes à la direction

Ces questions ont été soulevées dans le Rapport Northgate sur la sécurité à la frontière de 2006, mais n'ont jamais été réglées. Les primes personnelles accordées aux gestionnaires de l'ASFC sont fondées, à ce qui est rapporté, sur la réduction de la dotation en personnel et la réalisation de cibles de recherche artificielles « numériques » plutôt que des cibles de recherche « davantage axées sur le renseignement » du Plan de gestion de la frontière de l'ASFC au sujet duquel la vérificatrice générale a aussi soulevé des questions fondamentales. L'ancien président de l'ASFC, Alain Jolicœur, a confirmé l'existence des primes aux gestionnaires, mais il a nié qu'elles étaient liées au Plan de gestion de la frontière bien qu'il n'a jamais communiqué les détails de suivi demandés au Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité. Nous sommes d'avis que cette question requiert et mérite une analyse ciblée.

Estimation des économies possibles : Inconnues du SDI.

(iv) Installations communes

À cause du terrain unique sur la frontière canado-américaine au Québec et dans d'autres régions du pays, il existe une possibilité accrue d'utilisation d'installations communes avec les États-Unis. Cette approche s'est avérée efficace sur le plan des opérations et rentable à de nombreux endroits de toutes tailles, y compris des endroits de grande taille comme le point d'entrée frontalier terrestre Coutts/Sweetgrass sur la frontière entre l'Alberta et le Montana. Compte tenu de l'annonce de l'opération continue des installations contiguës des États-Unis au bureau d'entrée devant fermer ou dont les heures d'ouverture seront réduites, de telles installations canado-américaines conjointes deviennent particulièrement pertinentes et permettraient des économies pour aider au maintien des niveaux de service actuels.

Estimation des économies possibles : Inconnues du SDI – cette question requiert analyse et discussions avec les États-Unis.

(v) Dépenses contractuelles non précisées engagées par l'ASFC

Un examen de la consultation en matière de gestion, des dépenses non précisées, de la consultation en technologie de l'information, des autres questions et services professionnels et contrats de bien-être émis par l'ASFC au cours du dernier exercice fiscal révèle des dépenses **de plus de 30 M\$**.

De la même manière, des dépenses sous contrats dans ces secteurs vagues pour l'exercice 2010-11 atteignent environ **12 M\$**. De toute évidence, il est important d'analyser ce qui a été réalisé en particulier et si de telles ressources financières pourraient être mieux dépensées à des activités qui bénéficient directement au public comme le maintien des opérations des points d'entrée, points de service et autres services identifiés.

Il est intéressant de noter que l'ASFC a elle-même précisé qu'elle sabre les dépenses de consultation en technologie de l'information comme moyen d'économiser. Un examen plus détaillé des pratiques de sous-traitance de l'Agence semble s'imposer.

Estimation des économies possibles : Inconnues du SDI.

6. Conclusions et recommandations

La fermeture et la réduction des heures d'ouverture des points d'entrée et des points de service annoncées par l'ASFC sont, à notre avis, injustifiées, imprudentes et contraires aux intérêts locaux, régionaux et nationaux parce qu'elles réduisent la présence relativement faible des douanes et de l'immigration dans certains secteurs ruraux du Canada. Il en est de même de l'intention de l'Agence d'abandonner son rôle dans l'Initiative multinationale relative à la sécurité des conteneurs, la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme et les ententes de renvoi Canada-États-Unis qui découlent d'initiatives de lutte contre le terrorisme. L'absence de consultation avec les représentants des États-Unis et les agences d'exécution de la loi du pays par l'ASFC ne fait qu'aggraver la situation et a une incidence potentiellement négative sur la capacité de ces agences de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs.

Les décisions sont contraires à la stratégie du gouvernement en matière de sécurité transfrontalière canado-américaine et contredisent les intentions bien précises du gouvernement de lutte contre l'entrée clandestine de personnes au pays confirmée à la hausse par les rapports empiriques de la GRC.

Les décisions engendrent des conséquences opérationnelles négatives importantes pourtant inutiles et n'entraîneraient que des économies marginales.

L'ASFC a accès à d'autres solutions de rechange pour économiser ne comportant pas de conséquences négatives opérationnelles.

Il est par conséquent recommandé que le Comité demande à la haute direction de l'ASFC et aux dirigeants des équipes intégrées de la police des frontières de la GRC de se présenter devant le Comité pour examiner les questions soulevées.

Il est en outre recommandé que le Comité demande au gouvernement d'ordonner à l'ASFC de répondre aux questions opérationnelles et aux mesures de rechange d'économies signalées dans ce mémoire et à toute autre question jugée appropriée par le Comité.

Respectueusement soumis à l'examen du Comité

ANNEXE « A »

L'entrée clandestine d'individus se fait plus nombreuse vers le Canada

Le vendredi 17 septembre 2010, 21 h 35

par Jim Bronskill, *La Presse canadienne*

OTTAWA – Selon un récent compte rendu de renseignement, plus de gens tentant d'entrer en douce au Canada à des points frontaliers isolés canado-américains ont été arrêtés qu'en sens inverse.

C'était la deuxième année consécutive que l'entrée clandestine de personnes et autres traversées en catimini penchait en direction du Canada.

La GRC attribue cette tendance à divers facteurs, y compris les mesures prises par les États-Unis pour sévir contre les travailleuses et les travailleurs sans-papiers, le plus grand nombre d'agentes et d'agents américains travaillant le long de la frontière et l'économie fragile aux États-Unis.

Selon les statistiques les plus récentes, 952 personnes ont été arrêtées au moment d'entrer au Canada entre les postes frontaliers légitimes, alors que 819 personnes se dirigeaient vers les États-Unis

Les chiffres proviennent du Rapport d'évaluation de 2009 des Équipes intégrées de la police des frontières obtenu par *La Presse canadienne* en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Les 15 équipes binationales dispersées le long de la frontière sont composées de membres de la GRC, de l'Agence des services frontaliers du Canada, de la Customs and Border Protection des États-Unis, de la Garde côtière des États-Unis et d'autres agences américaines.

Les équipes travaillent à des endroits stratégiques entre les points de passage frontaliers pour déjouer les passeurs clandestins de personnes, de drogues, de monnaie et d'armes à feu.

Selon le rapport, les équipes ont identifié des groupes de passeurs clandestins ayant des contacts internationaux et en 2008, elles concentraient leurs efforts sur la frontière entre la C.-B. et l'État de Washington ainsi que sur le corridor Québec-New York-Vermont.

« Ces passeurs exigent des sommes exorbitantes pour donner des directions et envoient de nombreux migrants mal informés poursuivre leur chemin vers les États-Unis ou le Canada pour y réclamer le statut de réfugié. »

Selon le rapport, bien des gens qui se dirigent vers le nord viennent des Amériques, mais on ne précise pas combien de réfugiés légitimes fuient la persécution. Toutefois, on y ajoute que l'intention cachée des personnes cherchant à entrer illégalement dans un pays ou l'autre est une préoccupation.

Le rapport réclame une campagne de sensibilisation de la population sur Internet pour avertir les passeurs clandestins possibles des dangers, notamment les conditions météorologiques extrêmes, les rapides, les remous et même les animaux sauvages.

Le surintendant de la GRC Warren Coons, directeur des équipes frontalières dit avoir eu connaissance de cas où des personnes avaient été blessées.

« D'autres gens ont essayé de traverser des eaux très dangereuses à la nage afin d'entrer au pays. Et d'autres sont restés pris dans des amas de neige et, s'ils n'avaient pas été secourus par des services d'urgence, ils seraient morts d'exposition. »

Malgré le fait que le gouvernement et la GRC aient signalé la pratique de traite de personnes — le mouvement de personnes pour l'exploitation dans le commerce du sexe et d'autres domaines — comme étant une inquiétude récemment, les équipes n'ont révélé aucun tel cas entre le Canada et les É.-U. l'an passé. Ils n'ont vu aucun signe de groupes extrémistes essayant de se faufiler, non détectés, de l'autre côté de la frontière, a déclaré Coons.

« Il n'y a pas eu de signe pendant que je faisais partie du Programme EIPF (équipe intégrée de la police des frontières), qui pourrait laisser croire suggérer que les groupes terroristes utilisent des méthodes entre des postes frontaliers pour traverser la frontière, » a déclaré le surintendant lors d'une entrevue.

Il a noté que les cas de terrorisme dans les deux pays au cours des dernières années ont eu tendance à mettre en cause des radicaux de l'intérieur plutôt que des conspirateurs violents arrivant de l'étranger.

« Nous sommes toutefois définitivement vigilants, car nous reconnaissons que les réseaux qui font circuler la contrebande ou des individus de l'autre côté de la frontière ne se préoccupent pas nécessairement de questions de sécurité nationale de la même façon que nous pourrions l'être », a ajouté le surintendant Coons.

« C'est pourquoi nous devons faire tout ce que nous pouvons pour assurer qu'ils ne seront pas exploités par des groupes terroristes. La sécurité nationale est notre priorité, il ne faut pas se leurrer » a-t-il précisé.

Le rapport indique que les passeurs outre frontière sont en train de devenir « plus sophistiqués et éclairés » dans leur adoption de la technologie, utilisant à leur avantage la messagerie BlackBerry, des scanners, des systèmes de géo-positionnement et des téléphones satellites.

L'évaluation recommande de soutenir les équipes frontalières en ajoutant du personnel d'enquête et du soutien analytique, tels des spécialistes en cartographie et dans l'industrie du géospatial. Le rapport dit aussi que des agentes et agents en uniformes devraient être ajoutés aux équipes pour travailler aux côtés de membres de la Gendarmerie royale du Canada en civils qui travaillent actuellement. En ce moment, les membres des équipes ne sont pas nécessairement rattachés aux localités frontalières qui sont à proximité » a précisé Coons.

« Ils ne sont pas dans les cafés, ils ne sont pas visibles aux communautés situées le long des frontières » a-t-il souligné. « Du point de vue de la sécurité, pour les membres et la communauté, nous voyons une présence en uniforme comme étant un élément important de la sécurité frontalière. »